

informatiO

Juillet 2012

Numéro 2

Message de la présidente

Par Barbara Collishaw, trad. a.

Traduction : Claire Breton-Pachla, trad. a.

Depuis l'AGA de Toronto, qui a été très productive, nous travaillons en arrière-scène par téléphone et par courriel à garder la main haute sur les enjeux d'importance qui intéressent notre profession.

À la réunion du Bureau de direction tenue le 28 mai dernier, nous avons pu constater que si notre situation financière est acceptable, il faudra néanmoins augmenter le montant des cotisations pour que l'ATIO puisse continuer de bien fonctionner à long terme.

La formation d'audience du Comité de discipline a été saisie d'une plainte et en poursuit le traitement. Le processus est long et coûte cher. L'ATIO a reçu une autre plainte, anonyme celle-là, mais n'y donnera pas suite, comme le prévoit le Règlement intérieur en pareil cas.

Le sous-comité chargé du dossier des interprètes communautaires continue ses travaux et coordonne ses efforts avec d'autres associations et organismes gouvernementaux intéressés, dans l'optique d'établir les grandes lignes d'un cadre de référence relatif à des normes d'agrément. La situation concernant la modification de la *Loi sur l'ATIO* n'a pas beaucoup progressé.

Par ailleurs, j'ai assisté à la conférence de l'Association canadienne des réviseurs qui s'est tenue à Ottawa du 1er au 3 juin; j'ai eu l'occasion d'y rencontrer des collègues, dont quelques membres de l'ATIO. La conférence était excellente.

Les 17 et 18 novembre 2012, l'ATIO accueillera l'AGA du CTTIC – Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada. Les dirigeants et le personnel du CTTIC établiront leur ordre du jour et prendront eux-mêmes les dispositions nécessaires pour leur logement. Cela étant, j'espère que des membres de l'ATIO pourront participer aux activités sociales, comme un dîner ou même un spectacle. En passant, nous avons assisté à un spectacle bilingue formidable à une réunion du CTTIC au Nouveau-Brunswick. Si vous avez des idées ou si vous pouvez vous porter volontaire comme membre d'un comité spécial responsable des activités sociales, n'hésitez surtout pas à communiquer avec moi.

AGRÉÉS PAR VOIE D'EXAMEN DU CTTIC EN TRADUCTION

Anglais-Français

Campbell, Yann
Ceriello, Eleonora
Chénier, Carole
Corbeil, André
Lavoie, Caroline
Mulle Mazet, Hélène
Thériault, Tania

Français-Anglais

Bazinet, Lise
Charest, Pascale

Français-Espagnol

Celis, Violeta Patricia

Anglais-Allemand

Albishausen, Dirk
Reinhard, Maria

Anglais-Espagnol

Celis, Violeta Patricia
Pellegrineschi, Karina
Silvia

Anglais-Italien

Ceriello, Eleonora

Anglais-Japonais

Takehita, Koichi (Ken)

Anglais-Russe

Bekker, Tatiana
Maslov, Igor
Severskaya, Galina

Allemand-Anglais

Albishausen, Dirk

Portugais-Anglais

Silva, Fernando

AGRÉÉE SUR DOSSIER EN TRADUCTION

English-French

Clément, Marie-Christine

RECONNAISSANCE DE SPÉCIALISATION

Médicopharmacologie

Olivier-Bonfils, Delphine

À l'intérieur

| | |
|--|--------|
| Points saillants de l'assemblée générale annuelle de 2012 | Page 2 |
| Comité des traducteurs salariés – Mises à jour pour l'exercice 2012-2013 | Page 4 |
| Votre nouveau directeur – Traducteurs indépendants | Page 5 |
| Un examen d'agrément uniformisé? Gardons espoir | Page 6 |
| Tout ce que vous avez toujours voulu savoir au sujet de la TVH sans avoir jamais osé le demander | Page 7 |

Points saillants de l'assemblée générale annuelle de 2012

Par Barbara Collishaw, trad. a., présidente

Traduction : Christine Gonthier, trad. a.

Cette année, l'assemblée générale a été marquée par des questions réfléchies et des suggestions originales.

Accord réciproque d'adhésion des membres à moitié prix avec l'OTTIAQ :

Q. Pourquoi conclure avec l'OTTIAQ un accord réciproque prévoyant l'adhésion des membres à moitié prix si ce n'est pour attirer davantage de membres?

R. C'était l'idée de l'OTTIAQ, car les membres de l'ATIO qui vivent et travaillent au Québec sont tenus d'adhérer à l'OTTIAQ pour exercer sous le titre de traducteur « agréé ».

Q. Quel est l'effet de la réduction des frais d'adhésion sur les membres de l'OTTIAQ?

R. Nous ne le saurons pas vraiment avant la fin de l'exercice financier, mais jusqu'à présent, il n'y a pas eu beaucoup d'effets.

Examens et autres méthodes de qualification à l'agrément :

Q. Sera-t-il un jour possible d'utiliser un ordinateur et des dictionnaires électroniques pendant les examens?

R. Le Conseil n'a pas abordé cette question dernièrement, mais nous accueillons volontiers les suggestions. Ces dernières seront transmises au CTTIC, qui s'occupe des examens.

Denis Bousquet (ancien président du CTTIC) a signalé que les examens électroniques étaient très complexes. L'American Translators Association (ATA) travaille depuis cinq ans sur un projet allant dans ce sens. Les coûts qui y sont associés sont considérables. Il est difficile de prévenir la tricherie. Il faut non seulement louer une salle, mais également avoir plusieurs claviers et dictionnaires, ce qui revient cher en plus d'être complexe. L'informatique en nuage permettra peut-être de trouver une solution plus économique, qui supposerait de s'inscrire sur un site sécurisé sous réserve d'abonnement. Si l'ATA met au point un système, il sera peut-être possible d'obtenir une licence.

Q. Anne de Thy a souligné que l'on pourrait, comme l'OTTIAQ par exemple, changer notre modèle et éliminer le système des examens d'entrée et d'agrément pour peut-être le remplacer par un système de mentorat.

R. Marco Fiola a précisé que l'OTTIAQ exigeait de suivre un programme de mentorat de six mois,

comprenant un programme d'éthique, mais que l'examen du CTTIC était beaucoup plus exigeant et qu'il fallait avoir une note de passage plus élevée pour obtenir l'agrément. La question de la protection du public a été soulevée; l'agrément du CTTIC a plus de valeur aux yeux du public si les critères sont plus rigoureux.

Q. Quelqu'un s'est plaint des longs délais de correction des examens.

R. Le CTTIC a récemment amélioré son système d'examen et il devrait y avoir des progrès dès cette année. Les membres sont invités à transmettre leurs suggestions au sujet de l'examen du CTTIC.

Frais d'adhésion :

Il a été question de l'augmentation des frais d'adhésion, qui plafonnent depuis 1999. On a proposé d'augmenter les frais d'adhésion en fonction du taux d'inflation, soit de 10 %. L'augmentation pourrait être répartie sur deux ans, ce qui représenterait 5 % par année. L'option retenue consiste plutôt à augmenter les frais d'une somme forfaitaire fixée à 25 \$ pour les membres agréés, et à 10 \$ pour les candidats à l'agrément et les membres à la retraite. Les membres seront invités à **voter par correspondance** sur cette question. N'oubliez pas de voter!

Elizabeth Abraham a demandé de quelle manière les frais de l'ATIO se comparaient à ceux des autres provinces. Nancy McInnis a répondu qu'il n'était pas vraiment possible de comparer, la plupart des autres provinces ayant des organisations beaucoup plus petites. Le niveau des frais devrait être tel qu'il soutienne nos activités.

Andrew Clifford a mentionné qu'en ce qui concerne le niveau des frais, il faut tenir compte de la situation des interprètes communautaires, dont les tarifs plafonnent depuis 20 ans. C'est une question délicate.

Il a été question du fait que les cotisations d'adhésion sont une source importante de revenus pour l'ATIO. On s'est demandé si le Conseil avait envisagé d'autres sources de revenus, par exemple, la mise en place de webinaires, qui aideraient les membres ne pouvant se déplacer à profiter des occasions de perfectionnement professionnel. Barbara a parlé des séminaires standards offerts par l'ATIO. CTTIC-[edu](#) offre maintenant 10 cours, 7 en français et 3 en anglais; il y en aura environ 30 d'ici mars 2013. La mise en place de ces cours, qui a reçu l'appui financier du gouvernement fédéral en vertu du Programme de renforcement du secteur langagier au Canada, s'est avérée complexe et dispendieuse.

Q. Est-ce que le Bureau de la traduction va prendre en charge les frais d'adhésion de ses membres à l'ATIO?

R. Cette idée a été mise de côté depuis la récession. Le cas des ingénieurs employés par le gouvernement fédéral n'est toujours pas résolu et son issue pourrait avoir des répercussions sur notre situation. Étant donné que nous n'avons pas l'exclusivité du titre, il ne sera peut-être pas possible de tirer parti des résultats qu'obtiendront les ingénieurs.

Langues étrangères

Un membre qui encourageait des collègues pour qu'ils adhèrent à l'ATIO a constaté que l'Association ne faisait rien pour les traducteurs de langues étrangères. Le membre a été encouragé à s'exprimer et à donner son avis. Gerald Yang a signalé que les membres spécialisés en langues étrangères avaient reçu une invitation à créer un comité, mais que seulement trois d'entre eux avaient répondu. Notre association fonctionne à double sens, et les traducteurs de langues étrangères doivent se faire entendre. Il faudrait bientôt convoquer une première réunion des traducteurs de langues étrangères.

Relations avec la clientèle

Il a été question des différences de taxes entre le Québec et l'Ontario. La portion provinciale est de 8 % en Ontario, contre 5 % au Québec, car il n'y a pas de taxe sur la traduction au Québec. Est-ce que l'ATIO pourrait demander son avis au Bureau de la concurrence?

La question des clients qui, comme la Ville d'Ottawa, imposent un taux préférentiel, avec remboursement de la différence demandée, a été débattue, ainsi que la question de savoir si cette pratique était légale ou pas. Denis Bousquet a déclaré que la Ville d'Ottawa était libre d'imposer ce type d'obligation. Lorsque de telles demandes sont faites aux fournisseurs, les membres sont invités à répondre que cette pratique commerciale n'est pas bien accueillie.

Un membre s'est vu demander de signer un accord soumis à la loi suisse. D'autres membres ont mentionné que c'était pratique courante dans le cas de contrats internationaux. Les membres sont libres de refuser des contrats soumis à la loi d'autres territoires.

Idées novatrices :

Comité étudiant

Il a été question de la création d'un comité étudiant et l'idée a été accueillie favorablement. Matthew McCarthy, qui en avait fait la suggestion, s'est adressé aux participants à l'assemblée. Son allocution a porté sur la manière de mobiliser les étudiants, par exemple, passer par les médias sociaux pour aborder des questions relatives à l'agrément.

Le Conseil a accueilli favorablement ses suggestions et s'entretiendra des moyens pouvant être pris pour mobiliser davantage les étudiants.

Suggestion de séminaire

Pourquoi ne pas organiser un séminaire sur les logiciels de mémoire de traduction qui serait animé par des concepteurs de logiciels?

Médias sociaux et autres médias

On a parlé du fait qu'un groupe LinkedIn pouvait servir de tribune en ligne. Il a aussi été question d'obtenir des rabais pour les membres, notamment sur des outils informatiques et sur d'autres articles.

Il a également été question des autres moyens qui pourraient être utilisés pour mieux sensibiliser le public. Les membres ont été encouragés à se servir de tribunes publiques pour faire entendre leur opinion, notamment sous forme de lettre au rédacteur en chef d'un journal.

Les droits des traducteurs et des interprètes ne sont plus garantis. Il y a un vaste marché pour les services de traduction. La publicité est donc essentielle. La prochaine génération devra miser sur de nouveaux modes de communication. La mondialisation veut dire qu'il y a davantage de débouchés, mais que les tarifs sont plus bas. Il est crucial d'offrir un encadrement à la prochaine génération.

Rapport sur l'état de la profession

Un tel rapport serait utile et pourrait être mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale annuelle.

L'industrie de la traduction va connaître des bouleversements au Canada. Dans un webinaire, la PDG du Bureau de la traduction a mentionné que le bilinguisme perdait du terrain.

Conseil d'administration de l'ATIO en 2012-2013

| | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Barbara Collishaw | présidente |
| Yuri Geifman | vice-président |
| Alexandra Scott | secrétaire |
| Alana Hardy | trésorière |
| Veronica Cappella | directrice, Traducteurs salariés |
| Tom Ellett | directeur, Traducteurs indépendants |
| Dorothy Charbonneau | directrice, Interprètes de conférence |
| Yuri Geifman | directeur, Interprètes judiciaires |
| Jianhua (Gerald) Yang | directeur, Langues étrangères |

Comité des traducteurs salariés – Mises à jour pour l'exercice 2012-2013

*Par Veronica Cappella, trad. a., directrice, Traducteurs salariés
Traduction : Linda Dupont, trad. a.*

Au sujet du comité

Le comité des traducteurs salariés de l'ATIO a été créé à l'automne 2011. À l'heure actuelle, il comprend quatre membres : Veronica Cappella (présidente), Sharon Locke, David Lowe et Anne de Thy.

Réalisations en 2012

En avril 2012, le comité a envoyé un sondage à tous les traducteurs salariés en vue d'actualiser sa vision de l'industrie de la langue et des conditions particulières de travail de ces traducteurs. Il procède présentement à l'analyse des résultats et estime qu'il sera en mesure de les publier sur le site Web de l'ATIO et dans InformATIO cet été. Les résultats nous permettront de cerner le marché du travail actuel et seront comparés à ceux du sondage de 2007. Le sondage nous aidera à comprendre l'évolution du secteur depuis cinq ans et à connaître les besoins et les préoccupations des traducteurs salariés.

Objectifs pour 2012-2013

Le comité des traducteurs salariés de l'ATIO poursuit un certain nombre d'objectifs cette année.

- Réseautage

Nous tentons d'accroître les occasions de réseautage des traducteurs salariés. Nous examinons les options qui permettraient aux membres d'échanger avec d'autres traducteurs salariés, en personne ou en ligne. Nous cherchons à

savoir comment nous pourrions créer des réseaux et des liens entre les traducteurs salariés par l'entremise de médias sociaux, comme LinkedIn ou Facebook, lesquels leur permettraient de poser des questions et de partager leur expertise.

- Formation

Nous étudions aussi la façon de miser sur l'expérience des membres de longue date et de les encourager à partager leur expertise et leurs connaissances.

- Valeur de l'agrément par l'ATIO

La rédaction d'un document d'une page énonçant tous les avantages dont profitent les membres agréés de l'ATIO figure également en tête de liste de nos objectifs. Ce document, qui sera affiché sur le site Web, pourrait servir à promouvoir l'association auprès des employeurs et à mettre l'accent sur la valeur ajoutée associée à l'embauche de membres agréés.

Remerciements

Le comité tient à remercier Sébastien Kabacinski, qui a malheureusement dû démissionner en février 2012, pour son travail et son soutien.

Participation

Nous invitons les traducteurs de l'anglais vers le français à faire partie du comité afin qu'il soit plus équilibré. Nous serions très heureux de recevoir vos commentaires.

Votre nouveau directeur, Traducteurs indépendants

Par Tom Ellett, trad. a., directeur, Traducteurs indépendants
Traduction : Denis Bastien, trad. a.

Je suis honoré d'avoir été élu au conseil d'administration de l'ATIO à titre de directeur, Traducteurs indépendants. Je remercie mon prédécesseur, Denis Bousquet, du travail qu'il a accompli au cours des dernières années et de m'avoir encouragé à assumer ce rôle à sa place. Je remercie aussi John Coakley et Al Daigen d'avoir officiellement présenté ma candidature.

Permettez-moi de me présenter brièvement. Je suis traducteur-pigiste depuis 1996 et je travaille pour diverses agences de traduction et pour mes propres clients. Je traduis du suédois, du norvégien et de l'allemand vers l'anglais et je me spécialise dans la production de textes prêts à être publiés, ce domaine chevauchant ceux de la traduction et de la conception-rédaction. Je suis né au Royaume-Uni, j'ai immigré au Canada en 2007 et je vis maintenant à Guelph (Ontario) avec ma femme et nos quatre chats.

À titre de membre de l'ATIO depuis cinq ans, j'ai senti que celle-ci se devait de se sensibiliser davantage aux besoins de ses membres qui sont des traductrices et des traducteurs indépendants, surtout de ceux qui travaillent principalement pour des clients non gouvernementaux. Plus de la moitié des membres de l'ATIO sont des traducteurs indépendants (726 sur 1 357) et un peu plus de la moitié de ces derniers (372) travaille dans des combinaisons linguistiques faisant intervenir d'autres langues que l'anglais et le français.

Nous assistons maintenant à la formation de deux marchés de la traduction très distincts. L'un d'eux se caractérise par de forts volumes, de faibles taux, une mauvaise qualité et le recours accru à l'automatisation. À l'autre extrémité de la gamme, il y a le marché des traductions de haute qualité destinées à des clients informés qui apprécient la valeur des textes bien écrits.

En tant que première association de traducteurs du monde dont les membres agréés sont considérés comme étant des professionnels par la loi, l'ATIO est particulièrement bien placée pour aider ses membres à se tailler une place dans ce second marché, axé sur un haut degré de qualité.

Comme membre du conseil, j'ai l'intention de promouvoir ce qui suit :

- **Sensibilisation des clients :** Expliquer aux entreprises et aux principaux groupes clients de l'Ontario les

avantages qu'il y a à travailler directement avec des traducteurs agréés au lieu de passer par des agences.

- **Sensibilisation des membres :** Utiliser les médias sociaux (bulletin électronique, site Internet interactif, blogue, LinkedIn et Twitter) pour encourager le dialogue avec les membres de l'ATIO et offrir des possibilités de perfectionnement adaptées aux besoins des traductrices et des traducteurs indépendants.
- **Sensibilisation d'autres professions :** Explorer les possibilités de coopération (pour la formation, l'éducation de la clientèle, le référencement, etc.) avec les pigistes d'autres professions telles que la conception-rédaction et la conception Web.

Je veux tout d'abord obtenir l'approbation du conseil pour créer un bulletin électronique et un groupe LinkedIn afin d'améliorer la communication avec les membres de l'ATIO et d'accroître leur participation. Entre-temps, n'hésitez pas à me transmettre par courriel tous vos commentaires et idées utiles. Je les attendrai avec impatience et je me réjouis à l'idée de vous représenter au conseil.

Coordonnées de Tom : 519-341-4343 ou tom@atiomail.ca

InformATIO

Publié par :
L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
1202-1, rue Nicholas
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Tél. : (613) 241-2846 / 1-800-234-5030
Télééc. : (613) 241-4098
Courriel : InformATIO@atio.on.ca
Site Web : www.atio.on.ca

Tirage : 1300
Imprimeur : Imprimerie Plantagenet
Graphiste : More In Typo Ltd & Design
Équipe rédactionnelle : Catherine Bertholet, Alana Hardy, Nancy McInnis, Michel Trahan

Politique éditoriale :
La rédaction d'InformATIO se réserve le droit de renoncer à faire paraître, ou de modifier avec l'accord de son auteur, tout article soumis ou commandé aux fins de publication. Les opinions exprimées dans les articles qui ne sont pas signés à titre officiel sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas l'Association.

Remerciements sincères à :
Denis Bastien, Denis Louis Bousquet, Claire Breton-Pachla, Veronica Cappella, Nicolas Chevrier, Barbara Collishaw, Linda Dupont, Tom Ellett, Christine Gonthier, Katalin Poor.

Un examen d'agrément informatisé?

Gardons espoir

Par Denis Louis Bousquet, trad. a.

Le sujet n'a rien de nouveau, mais il revient constamment sur la table, que ce soit dans des conversations avec des collègues, à l'AGA de l'ATIO ou dans des échanges avec d'autres organisations du pays et à l'échelle internationale.

Histoire de me mettre au pas avec les événements, j'ai demandé à la présidente du CTTIC si l'examen informatisé se trouvait quelque part dans sa boule de cristal. Sa réponse fut on ne peut plus directe : « Non, le CTTIC ne prévoit pas d'examen informatisé pour l'instant. C'est trop maudiquement compliqué. » Et je suis tout à fait d'accord avec elle sur ce point. Cela étant dit, la coprésidente de la Commission d'agrément du CTTIC a aussi répondu à mes questions et dans son cas, l'examen informatisé fait partie des nombreux points à l'étude.

Une problématique en deux temps

Tout d'abord, il faut considérer le côté technologique des choses. L'examen d'agrément a comme objectif de vérifier les connaissances des candidats dans le domaine de la traduction. Il faut donc pouvoir faire fi de plusieurs éléments d'Internet comme les moteurs de recherche, les modules de traduction automatique, et bien d'autres encore. On ne veut pas savoir si vous savez comment chercher un mot en ligne, mais plutôt comment le traduire à l'aide de votre cerveau (et non pas à l'aide de celui de milliers d'internautes). Cela pose donc de grands problèmes technologiques exigeant des connaissances avancées dans le domaine. Pour ce faire, il faut en appeler à des experts qui pourront guider l'exercice de façon adroite et selon des lignes directrices et des critères établis par la Commission d'agrément. Il s'agit là d'un travail énorme et extrêmement chronophage.

Ensuite, il faut des sous. Et compte tenu de la situation actuelle, le CTTIC n'a vraiment pas les moyens de se lancer dans un tel projet. Lors de la demande de fonds initiale auprès du PRSLC, le CTTIC avait préparé trois volets : un pour le

perfectionnement professionnel (qui a été retenu et financé par le PRSLC – cttic-edu.ca), un pour la promotion des professions langagières (ça, c'est l'AILIA qui y a gagné) et un pour l'élaboration d'un programme national d'agrément (où nous avons tout simplement perdu). Pour que le CTTIC puisse se lancer adéquatement dans un tel projet, il lui faudrait des fonds de l'ordre d'au moins 100 000 \$ et pour récupérer cet investissement, le coût de l'examen devrait augmenter de façon considérable. Et c'est là un très gros problème, car les gens veulent tout avoir, mais sans payer.

Cela étant dit, il y aurait une solution possible qui impliquerait une collaboration entre le CTTIC et l'ATA (American Translators Association). Ces derniers travaillent depuis au moins six ans à l'élaboration d'un examen d'agrément informatisé. J'ai, depuis le début, assisté à plusieurs de leurs séances d'information et maintenu contact avec les responsables du projet. L'ATA a investi d'énormes sommes dans ce projet et elle semble approcher d'une solution. Voici, en termes extrêmement simplifiés, une explication du système. Il comporte trois éléments principaux : un ordinateur local (l'ordinateur portatif du candidat), un ordinateur pour l'examen (dans le nuage informatique) configuré avec des claviers en langues diverses et exploitant le logiciel d'examen – le candidat voit le texte à traduire à gauche de l'écran et tape sa traduction à droite de l'écran – et enfin le serveur avec lequel tous les ordinateurs d'examen parlent et où la traduction finale du candidat est téléchargée, puis transmise aux fins de correction.

Mes discussions avec les responsables du projet ont mené à deux conclusions fort encourageantes : il y aurait éventuellement possibilité pour le CTTIC d'effectuer un examen d'essai de concert avec l'ATA. Et une fois l'examen informatisé solidement testé et établi à l'ATA, le CTTIC pourrait négocier une licence d'utilisation, ce qui éviterait de réinventer la roue et d'investir des fonds énormes, que le CTTIC n'a pas.

Alors voilà. Gardons espoir.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir au sujet de la TVH sans jamais avoir osé le demander

Par Tom Ellett, trad. a., directeur, Traducteurs indépendants
Traduction : Nicolas Chevrier, trad. a.

Compte tenu de l'article publié dans le numéro précédent d'*InformATIO* et de certaines questions posées à la récente AGA, il est clair que la taxe de vente harmonisée est toujours une source de confusion et de conceptions erronées. Je tenterai de tirer les choses au clair à l'égard de trois questions fréquemment posées.

Q : Mon revenu annuel est inférieur au seuil de 30 000 \$ pour l'inscription obligatoire aux fins de la TPS/TVH. Devrais-je quand même m'inscrire volontairement?

R : L'inscription volontaire présente plusieurs avantages :

1. Elle vous confère une image plus professionnelle. Si vous faites affaire principalement avec des clients commerciaux (clients finaux ou bureaux de traduction), le coût net des services que vous leur offrez restera le même, puisqu'ils peuvent demander un crédit de taxe sur les intrants pour la TVH que vous leur facturez.
2. Si votre revenu total des quatre derniers trimestres dépassait le seuil de 30 000 \$, vous ne vous retrouveriez pas soudainement dans l'obligation de vous inscrire.
3. Vous pouvez demander un crédit de taxe sur les intrants équivalant à la TPS/TVH que vous avez payée sur tous vos frais professionnels, y compris Internet et les services téléphoniques, le matériel informatique, les fournitures de bureau et les dictionnaires. En ne vous inscrivant pas, vous vous trouvez en réalité à augmenter vos coûts de 13 % (en Ontario). Pour moi, c'est l'argument décisif.

Q : Je fais tout mon travail de traduction commerciale sous mon nom commercial enregistré et je perçois la TVH à cet égard, mais je traduis également des œuvres littéraires sous mon propre nom. Dois-je également facturer la TVH à l'éditeur sur ce travail?

R : Cela dépend si votre entreprise de traduction commerciale est constituée en société. Si c'est le cas, votre travail de traduction littéraire effectué sous votre propre nom n'est pas assujéti à la TVH (à moins que vous ne soyez également inscrit aux fins de la TVH à titre de particulier).

Toutefois, si, comme la plupart des traducteurs indépendants, vous êtes propriétaire unique, vous et votre entreprise (quel que soit son nom commercial enregistré) êtes une seule et même personne morale. Dans ce cas, vous, le particulier, êtes l'inscrit aux fins de la TVH et vous devez la percevoir sur *tout* le travail que vous effectuez, qu'il soit sous votre propre nom ou sous un nom commercial.

Cela s'applique même au travail qui n'a absolument aucun rapport avec votre principale activité commerciale, de sorte que, si vous faites de l'argent supplémentaire en tondant des pelouses pendant que vos clients de traduction sont en vacances, vous devriez remettre la TVH sur ce revenu également.

Q : Je sais que je dois facturer la TVH au taux de 13 % à mes clients en Ontario, mais qu'en est-il de mes clients dans les autres provinces et les autres pays?

R : En ce qui concerne les clients étrangers, la réponse est simple : les exportations de services sont exemptes de taxe, donc aucune TPS/TVH n'est payable, si votre client est situé à l'extérieur du Canada.

En ce qui concerne les clients dans les autres provinces canadiennes, les règles de l'Agence du revenu du Canada sur le lieu de fourniture s'appliquent. Afin de les déchiffrer, il faut être un traducteur agréé en jargon administratif, mais la règle cardinale est que l'emplacement du *client* détermine le taux de TPS/TVH à payer. Ainsi, des services de traduction offerts à une société d'exploration pétrolière en Alberta seraient assujétiés à un taux de TPS de 5 %, alors que ceux offerts à un courtier maritime à Halifax seraient assujétiés à la TVH de la Nouvelle-Écosse dont le taux est de 15 %.

Pour ce qui est du travail pour un bureau de traduction, vos opérations commerciales se font avec le bureau, et la TPS/TVH sur votre tarif est payable au taux qui s'applique à l'emplacement du bureau, quel que soit l'emplacement du client final. Ne vous fiez pas aux bureaux de traduction qui vous disent le contraire.

Dans le cas peu probable où vous ne connaissez pas l'adresse d'affaires ou personnelle d'un client canadien (mais vous en avez besoin pour lui envoyer la facture, n'est-ce pas?), vous devriez percevoir la TPS/TVH au taux qui s'applique à *votre* emplacement (le taux de la TVH est de 13 % en Ontario).

Afin d'obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada :

www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/gst-tps/menu-fra.html
(français)

www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/gst-tps/menu-eng.html
(anglais)

Ouvrage à consulter :

www.northernontariobusiness.com/columns/bissonette/Peeling-back-the-layers-of-HST-regulations.aspx (en anglais seulement)

Hommage aux jubilaires

Les membres dont les noms suivent ont adhéré à l'ATIO en 1987 et ont participé à la vie collective de l'Association pendant un quart de siècle.

Félicitations ...et bonne continuation!

Carmen Bourbonnais, *traductrice*

Michèle Campeau, *traductrice*

Chantal Clermont, *traductrice*

Gérald Fortier, *traducteur*

Claire Gagné, *traductrice*

Louise Lacombe, *interprète de conférence*

Michèle Lejars, *traductrice*

Margaret Moriarty, *traductrice*

Jozek Nowosielski, *traducteur*

Danièle Ouanès, *traductrice*

Monique Perrin d'Arloz, *traductrice*

Nathalie Poulin, *traductrice*

L'ATIO remercie le commanditaire de
l'Assemblée générale annuelle 2012



Assurance

Meloche Monnex